

*Le suicide assisté  
et vous:  
6 points que vous  
n'avez  
peut-être pas  
considérés*

*Publications Vivere inc.*  
15, rue Principale Nord  
Montcerf-Lytton (Qc) Canada, J0W 1N0  
Tél : 1 866 445-9695  
Télec. : 1 866 772-9713  
Courriel : [Isabelle.begin@sympatico.ca](mailto:Isabelle.begin@sympatico.ca)

### **1. La légalisation de l'euthanasie changerait radicalement la société.**

L'interdiction de s'entretuer est la pierre angulaire du droit et des relations humaines, accentuant notre égalité respectueuse, soit l'un des fondements essentiels de la démocratie. Dans le monde d'aujourd'hui, où prime l'individualisme exacerbé, où les valeurs partagées disparaissent, enlever cette prohibition serait particulièrement dangereux ;

### **2. Il est très difficile de contrôler la pratique de l'euthanasie légalisée.**

Comme l'expérience aux Pays-Bas le démontre (infanticide admis pour les 0-12 ans depuis 2006), les restrictions et les mesures de sauvegarde sont souvent contournées, et les circonstances dans lesquelles l'euthanasie est permise ne cessent de s'élargir ;

### **3. Aujourd'hui, la douleur intraitable se raréfie.**

Si de tels cas se présentent, la « sédation palliative » (sommeil induit) peut être utilisée. Une meilleure formation des professionnels de la santé en gestion de la douleur viendrait régler certaines difficultés actuelles (cela présuppose que des budgets suffisants y soient consentis) ;

### **4. Or, les soins palliatifs, et même les soins curatifs, sont les premières victimes de la légalisation de l'euthanasie.**

Là où l'euthanasie a été légalisée, les budgets affectés aux soins palliatifs, aussi appelés « soins de confort » (p. ex. traitement de la douleur ; atténuation des symptômes), et même aux soins curatifs, ont connu des compressions importantes, à un point

tel que, par exemple, le suicide assisté est couvert mais pas les traitements de chimiothérapie (Orégon, États-Unis) ;

### **5. La légalisation de l'euthanasie changerait radicalement le monde de la médecine.**

Les études montrent que nous avons un instinct naturel qui nous empêche de tuer nos frères humains et que pour ce faire nous devons les déshumaniser. Ainsi, l'euthanasie crée une situation où l'instinct des médecins de ne pas tuer doit être « cassé », et les patients, déshumanisés. Comme l'histoire nous le montre, il s'agit là d'avenues très dangereuses à emprunter. En outre, là où l'euthanasie a été légalisée, les patients deviennent fort appréhensifs des protocoles de traitements et les refusent ; plusieurs médecins trouvent les patients tellement difficiles à traiter qu'ils quittent leur pays pour aller pratiquer ailleurs, là où le lien de confiance médecin-patient n'a pas été brimé par la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. D'autres médecins quittent leur pays parce qu'ils sont forcés de tuer contre leur gré et/ou sans le consentement du patient ;

### **6. En somme, les risques et les conséquences pour la société de légaliser l'euthanasie sont beaucoup plus importants que tout bénéfice éventuel que quelques personnes pourraient en retirer.**

Investir davantage dans les choix affirmatifs de la vie demeure la voie la plus salutaire pour le mieux-être de tous.